

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 – 18H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 17
de votants : 18

PRESENTS : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - LIEVAIN Pierre-Olivier - NOCCHI Raymond - BOEMO Silvine - POTIER Marc – KILIANSKI André – MICHALSKI Brigitte - MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel - FASANO Hervé - KOCHANYJ Aline - SALON Aurélie

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

ABSENTS EXCUSES :

Mr CHMIEL Denis

Madame GAYCHET Marie est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h04.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

Le conseil est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021. En l'absence de remarques, le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Monsieur GUASTALLI Denis remercie la commune pour le bon d'achat offert à l'occasion de son départ à la retraite.
- ❖ **Information** : L'Association SOS Amitié Metz-Lorraine sollicite la commune pour avoir une subvention. A l'unanimité, le conseil accepte de verser 50 € à cette association.
- ❖ **Information** : Repas du personnel le vendredi 17 décembre 2021 : pour le moment 11 personnes sont inscrites. Les inscriptions sont à rendre jusqu'au 1^{er} décembre.
- ❖ **Information** : Vœux du Maire à la population et passe sanitaire : habituellement les vœux du maire de TUCQUEGNIEUX à la population, ont lieu le 1^{er} vendredi qui suit le 1^{er} janvier. Dans le contexte sanitaire actuellement, la question est de savoir si ce rendez-vous est à maintenir. La majorité des élus est d'accord pour maintenir les vœux à cette date, soit le vendredi 7 janvier 2022.
- ❖ **Information** : Un local au-dessus de la salle annexe a été mis à la disposition de l'association « Les Gamins de Lebrun ». Madame MARTEAU informe que l'association remercie vivement la municipalité pour ce local qui convient parfaitement aux membres.
- ❖ **Information** : Un local à la Maison des Associations a été mis à la disposition de l'association « La Marche Tucquenoise ».
- ❖ **Information** : Les prix de location des salles communales sont en cours de révision.

3) DEVENIR DU SIVU RESEAU CÂBLE

Les délégués du SIVU Réseau Câblé de La Vallée du Woigot ont fait part, lors des dernières réunions, de leur souhait d'arrêter la chaîne locale TV WOIGOT. Celle-ci n'existe donc plus depuis septembre. En effet, cette chaîne n'était plus alimentée par les communes.

Le SIVU n'a maintenant plus de missions à remplir : il n'a plus de réseaux non plus. Les neuf communes membres sont invitées à donner leur avis sur le devenir du SIVU : soit sa dissolution, soit modifier les statuts pour retirer la mission de gestion de la télé locale.

Le SIVU est adhérent à la SPL ORNE THD. S'il y a dissolution, les 9 communes membres récupèrent leurs deux actions chacune et devront nommer un représentant à la SPL.

En mai 2022, l'emprunt sera complètement remboursé.

Le syndicat se réunira avec les maires des communes pour confirmer la proposition de dissolution.

A l'unanimité, le conseil municipal de TUCQUEGNIEUX est d'avis de dissoudre le syndicat.

4) CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le conseil est invité à se prononcer sur la convention territoriale globale et à autoriser Madame Le Maire à la signer. Pour rappel, la CTG remplace le contrat enfance jeunesse et englobe aussi d'autres thèmes (petite-enfance, parentalité, autonomie/insertion, accès aux droits, logement/cadre de vie).

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention territoriale globale et autorise Madame Le Maire à la signer.

5) REPARTITION DE L'ACTIF DU SYNDICAT DE LA BOURSE DU TRAVAIL

La Préfecture demande de nouveau aux communes de se prononcer sur cette question, car les délibérations prises, dont celle de TUCQUEGNIEUX du 27 septembre 2021, ne conviennent pas.

La Préfecture demande :

1/ de se prononcer sur la répartition de l'actif en la validant ou non

2/ de dire si la Commune reprend sa part ou si elle est d'accord de donner sa part à la Fédération régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et de Sel de Lorraine de Piennes.

COMMUNE	Nombre d'habitants	Répartition	%
BOULIGNY	2 743	1 981,86 €	9,39%
AUDUN LE ROMAN	2 489	1 798,34 €	8,52%
CRUSNES	1 653	1 194,32 €	5,66%
JOUDREVILLE	1 231	889,42 €	4,22%
LANDRES	1 049	757,92 €	3,59%
MERCY LE BAS	1 325	957,33 €	4,54%
MONT BONVILLERS	1 002	723,96 €	3,43%
MOUTIERS	1 655	1 195,76 €	5,67%
PIENNES	2 542	1 836,64 €	8,71%
SERROUVILLE	726	524,55 €	2,49%
TRIEUX	2 353	1 700,08 €	8,06%
TUCQUEGNIEUX	2 622	1 894,44 €	8,98%
ANOUX	258	186,41 €	0,88%
HUSSIGNY-GODB.	3 507	2 533,86 €	12,01%
VALLEROY	2 408	1 739,82 €	8,25%
THIL	1 638	1 183,48 €	5,61%
TOTAL	29 201	21 098,19 €	100,00%

A l'unanimité, moins une abstention, le conseil municipal de TUCQUEGNIEUX :

1/ approuve la répartition de l'actif telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

2/ décide de donner sa part à la Fédération régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et de Sel de Lorraine de Piennes.

6) PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS

Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) propose au conseil d'ajuster la provision sur les restes à recouvrer pour l'établir à 6 447,57 €. Compte tenu de la provision existante de 782,00 €, un complément sera porté en comptabilité en 2021 pour 5 665,57 € par un mandat ordre mixte émis au 6817.

A l'unanimité, le conseil décide d'ajuster la provision sur les restes à recouvrer de cette façon.

7) ACTUALITE RESSOURCES HUMAINES

- 1607 h : dans certaines collectivités territoriales, des régimes dérogatoires aux 35 heures ont été maintenus après 2001.

La loi du 6 août 2019, dite « **Loi de Transformation de la Fonction Publique** », organise la suppression de ces régimes plus favorables. TUCQUEGNIEUX est déjà aux 1607 h. Toutefois, il existe une délibération concernant

des autorisations spéciales d'absence pour motifs familiaux, qui perdure dans l'attente de la parution d'un décret qui doit apporter des précisions.

- Mise en place de négociations sur le télétravail. Des négociations doivent être initiées avant le 31 décembre 2021, en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail.

8) CONVENTION AVEC LE CRW SUR LE CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE

La convention en cours se termine le 31 décembre 2021. Le conseil doit se prononcer sur la nouvelle convention. Le CRW laisse le tarif forfaitaire à 0,29€HT/habitant.

A l'unanimité, le conseil approuve la nouvelle convention et autorise Madame Le Maire à la signer.

Les poteaux incendie de TUCQUEGNIEUX doivent être remis en état. Il y en a pour plus de 40 000 €. Ces travaux seront donc échelonnés dans le temps, du plus urgent au moins urgent.

Malgré ces remplacements de poteaux, il n'est pas certain d'avoir le bon débit. En effet, les particularités géographiques de TUCQUEGNIEUX font que ça remonte à deux endroits et donc cela crée une perte de pression.

9) ENFANCE/JEUNESSE

- Lors des conseils d'école, plusieurs demandes de travaux ont été formulées. Une rencontre a eu lieu à l'école maternelle, afin de voir ce qu'il y a à faire. Des travaux seront programmés en 2022.

Concernant les problèmes de température à la maternelle, la chaudière a été réglée pour qu'il y ait 20-21 degrés.

- Plusieurs enseignants sont actuellement absents à l'école Albert Lebrun. Ils ne sont pas remplacés, car il y a actuellement un manque d'enseignants remplaçants. Les devoirs sont envoyés à la maison pour ceux qui ne viennent pas.

- Le périscolaire a alerté sur les difficultés rencontrées lors de la pause méridienne, pour encadrer les enfants d'ULIS. La CAF a proposé des rencontres pour échanger sur ce sujet.

10) FRAIS DE SCOLARITE ENFANTS SCOLARISES A MAIRY-MAINVILLE

Une délibération a été prise le lundi 28 juin 2021 (n°2021-0037) concernant la participation aux frais de scolarités d'enfants de TUCQUEGNIEUX scolarisés à MAIRY-MAINVILLE, pour l'année 2020/2021. Il s'avère que des avis défavorables avaient émis quant à la demande de dérogation. Par conséquent, cette délibération n'a pas lieu d'être et doit donc être supprimée.

A l'unanimité, le conseil approuve l'annulation de cette délibération et décide de ne pas participer à ces frais de scolarité.

11) DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « FLECHETTES TUCQUENOISES »

L'Association les « Fléchettes Tucquenoises » ont fait une demande de subvention. Il est proposé de leur verser 350 €. L'Association avait animé la Fête du 15 Août, avec notamment des orchestres.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser 350 € à cette association.

12) TRAVAUX

- Périscolaire : beaucoup de difficultés ont été rencontrées dans l'avancement de ce projet. Plusieurs lots ont été infructueux, il a fallu relancer un appel d'offres. Puis les travaux ont traîné du fait de problèmes d'approvisionnements. Aujourd'hui, les travaux avancent plus vite. La cour est faite. Tout devrait être terminé pour la mi-janvier 2022.

- Voirie : la Rue Sainte Barbe est en cours de réfection depuis le 22 novembre. Elle devrait être terminée pour le 15 décembre.

Le trottoir de Brabant sera fait après la Rue Sainte Barbe.

- Phase III du gymnase : l'appel d'offres sera fait en début d'année.

13) RAPPORT ANNUEL 2020 CRW

Comme tous les ans nous avons été destinataires du rapport d'activité du CRW. La Commune doit se prononcer sur ce rapport. Il est disponible à la consultation en mairie.

A l'unanimité, le conseil prend acte de ce rapport.

14) MOTION CONTRE LA REFORME DU REGIME DE SECURITE SOCIALE MINIER

Il est proposé au Conseil de prendre une motion pour le maintien du système de sécurité sociale minier.

A l'unanimité, le conseil prend une motion de soutien pour le maintien de ce régime.

15) INDEMNITES DES REGISSEURS

Une délibération fixe le taux d'indemnités aux régisseurs à 50%. Il est proposé de mettre ce taux à 100%, sachant qu'il n'y a plus qu'un seul régisseur et une seule régie. L'indemnité annuelle serait ainsi de 110 € au lieu de 55 €. L'arrêté de nomination sera modifié, le cas échéant.

A l'unanimité, le conseil accepte de mettre le taux d'indemnités des régisseurs à 100%.

16) DEMANDE DE SUBVENTION DES POMPIERS HUMANITAIRES DU GSCF

Le Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) a adressé à la mairie une demande de subvention. Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une subvention de 50 € au GSCF.

17) SUBVENTION POUR LE COMITE DES FETES

Il est proposé au conseil de verser une subvention de 5 000 € au Comité des Fêtes au titre de 2021.

Le Président de l'Association ne prend pas part au vote.

A l'unanimité (16 voix), le conseil accepte de verser une subvention de 5 000 € au Comité des Fêtes.

INFORMATIONS :

- Actuellement, il n'y a plus de Restos du Cœur sur TUCQUEGNIEUX. Une rencontre a eu lieu avec des membres des Restos du Cœur au niveau départemental et des anciens bénévoles du secteur. Après discussions, les Restos du Cœur sur TUCQUEGNIEUX pourraient reprendre, mais pas avant le 7 décembre 2021. Il y aurait 5-6 bénévoles. Madame GAYCHET fait un appel pour qu'il y en ait d'autres.

En attendant, les personnes nécessiteuses peuvent venir à l'épicerie sociale. Mais c'est une démarche à faire : il faut s'inscrire auprès de l'assistante sociale, et les personnes éligibles ne font pas cette démarche. Il y a la possibilité aussi d'aller sur LANDRES ou BRIEY.

- Monsieur STACHOWIAK informe qu'une assemblée générale de l'école de musique a eu lieu mercredi dernier et un nouveau bureau a été constitué, avec une nouvelle présidente. L'école a 23 ans et compte 86 élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

